

chaque individu, à chaque famille. Il s'agit de la formule des trois repas par jour, de la formule dépenses-revenus, revenus-dépenses et profits. Si la famille n'a pas de revenu, ses dépenses et ses profits ne peuvent exister. Le gouvernement est obligé de consacrer 25 p. 100 de son budget au bien-être social. Les provinces en font autant.

Il s'agit d'une décadence qui n'est pas à considérer. Les allocations de bien-être social ne suffiront pas à sortir les gens de la misère. Ce n'est pas grâce à cela que nous formerons des hommes, un pays fort, des Canadiens heureux qui veulent vivre et qui ont le droit de vivre. Nous formons des gens découragés et des révoltés. Voilà ce que le système fait présentement. Ce malaise a des causes. Tant et aussi longtemps que nous ne nous acharnerons pas à trouver ces causes, nous assisterons à des catastrophes épouvantables. Nous en avons déjà eu des échantillons! Ce sera encore pire qu'autrefois, si nous ne nous attaquons pas à ces causes.

Le rôle fondamental d'un gouvernement est de s'occuper des citoyens, de leur permettre de vivre convenablement, et non pas seulement d'établir des institutions pour leur faire concurrence et les exploiter, en les réduisant à dépendre d'allocations de bien-être social pour vivre. Ce n'est pas ainsi que nous résoudrons le problème. A ce sujet, j'aurais encore plusieurs choses à dire. J'ai en main un article publié dans *La Presse* du samedi 23 janvier 1971, qui se lit ainsi:

Sur le plan économique, la véritable puissance d'une nation ne se mesure pas au potentiel de sa production mais à sa capacité de consommation: avec ce critère, les États-Unis sont peuplés de dix milliards de Chinois, car le produit national brut d'une nation, malgré son appellation, s'établit par ses dépenses de consommation.

Le Canada a prouvé cette vérité en 1970: les mesures anti-inflationnistes introduites par Ottawa ont réduit la consommation intérieure, sans modifier le potentiel de la production. Le pays s'est appauvri et il en est résulté le chômage.

La diminution de la masse monétaire en circulation décidée par Ottawa est une mesure globale qui a frappé les centres de consommation: Montréal est la métropole du pays.

De même l'Ontario, plus peuplé et bénéficiant d'un pouvoir de consommation plus élevé par habitant que le Québec a connu en 1970, contrairement à ce que l'on pourrait croire, un pourcentage d'augmentation du nombre des chômeurs bien plus conséquent que notre province: de novembre 1969 à novembre 1970, le nombre des chômeurs est passé de 143,000 à 168,000 au Québec et de 82,000 à 126,000 en Ontario.

Le chômage au Canada possède ses caractéristiques propres, plusieurs facteurs qui se sont conjugués en 1970 ayant contribué à lui faire atteindre un degré d'acuité inacceptable.

Actuellement, le Nouveau parti démocratique présente un amendement à l'effet que le gouvernement ne va pas tout à fait assez loin dans ses revendications et qu'il devrait devenir le propriétaire réel de cette industrie. Je crois qu'il nous sera difficile d'appuyer cet amendement, mais nous n'appuierons pas non plus le bill C-219, car nous croyons que le temps n'est pas venu d'établir une pareille société au détriment de l'économie canadienne.

[Traduction]

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion de lire une foule de prospectus—des prospectus concernant des sociétés importantes, des sociétés juste en voie de constitution et des sociétés vendant des briques d'or et de la pâture d'original. Les exposés de certaines étaient vraiment extraordinaires. Mais, après avoir lu le discours prononcé par le ministre des Finances (M. Benson) lors de la présentation de ce bill en vue de

sa 2^e lecture, je dois le féliciter pour l'un des exposés les plus remarquables qu'il m'ait jamais été donné d'entendre, et dont le plus savant et le plus byzantin des bonimenteurs aurait à peine pu rêver.

Je ne dis nullement qu'il sonnait faux en quoi que ce fût. Mais ses paroles avaient un son si magistral: «...s'appuyant sur des sources importantes de capitaux canadiens et dirigée par des entrepreneurs canadiens compétents et expérimentés, aura un rôle à jouer pour permettre une plus grande participation canadienne à la croissance et au développement du Canada.»

Si je jouais à la bourse, je m'y précipiterais pour investir dans cette nouvelle société. Pourtant, monsieur l'Orateur, il y a toute une marge entre la théorie et la pratique. Je vais relater un incident au sujet de la Corporation canadienne de développement qui pourrait illustrer mes propos. En 1964, alors que la Chambre songait déjà à une corporation de ce genre, votre serviteur, alors jeune homme tâtilon décida d'aller se renseigner à la direction des corporations, ici à Ottawa. Quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'en 1962, une compagnie avait été constituée sous le nom de «Corporation de développement du Canada». C'était une société publique appartenant à des particuliers, et elle n'avait pas encore commencé à fonctionner. Je ne voulais pas acheter d'actions moi-même, mais des amis à moi négociaient l'achat de la Corporation de développement du Canada. S'ils avaient été moins scrupuleux, ils auraient pu mettre en vente aujourd'hui sur le marché des actions de la Corporation de développement du Canada, alors même que la Chambre est saisie de ce bill. Cependant, en bons Canadiens, ils ont suivi le conseil que je leur ai donné et ils ont cédé la compagnie au personnage qui était alors ministre du Revenu national, et qui a été surpris d'apprendre l'existence de cette compagnie. Heureusement, il a pu s'assurer que les propriétaires renoncent à son contrôle, de sorte qu'il n'est plus possible d'en retirer un profit quelconque.

J'ai lu avec attention le discours que le ministre a prononcé hier, et j'écoute les débats sur ce sujet depuis à peu près six ans. Il me semble que, bien que ses objectifs soient très valables, cette entreprise ne sera pas nécessairement couronnée de succès. Si l'on veut qu'elle réussisse, il faut y réfléchir longuement et accorder une attention toute particulière à la qualité de la gestion. Le bill lui-même semble être au point; il couvre tous les aspects. Le potentiel est immense. Cependant, nous devrions examiner les objectifs définis par le ministre, soit d'aider à développer et à maintenir dans le secteur privé de l'économie des sociétés solidement établies, régies et gérées par des Canadiens. Pourquoi est-il nécessaire de développer et de maintenir la mainmise canadienne?

J'ai quelques observations à faire à cet égard pour le bénéfice des députés d'en face qui sont tellement entichés de l'idée de la mainmise canadienne. Le but de la libre entreprise est de faire des profits. Une vingtaine d'années d'expérience m'ont enseigné qu'une entreprise existe d'abord pour réaliser des profits. Le contrôle va à celui qui est le plus apte à l'exercer, et il importe peu qui contrôle la société. On a beaucoup parlé dernièrement de contrôle nationaliste. La vérité, c'est que le contrôle n'a pas tellement d'importance, bien qu'il ait des incidences historiques. Le contrôle devrait aller aux plus compétents. Cette insistance sur le contrôle canadien est exagérée. Il est